

COMMUNIQUE DE PRESSE

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) : Ouverture d'une rubrique dédiée sur l'Internet départemental de l'Etat

A la suite de la séance du Conseil Général du Gers du 29 octobre 2012, Etienne Guépratte, Préfet du Gers, s'est engagé à améliorer l'information sur l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Dans cette optique et afin d'assurer une bonne information technique des élus et du public, une rubrique dédiée aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) est créée sur l'Internet Départemental de l'Etat : www.gers.gouv.fr :

Accessible à tous les internautes, cette rubrique est composée de 4 espaces :

1. Les dispositions législatives en vigueur du Code de l'urbanisme, relatives aux schémas de cohérence territoriale
2. Une « Foire aux Questions » (FAQ) destinée à répondre aux interrogations les plus usuelles sur le sujet
3. Un espace interactif de « Boîte aux Questions » ouverte aux utilisateurs
4. Des liens complémentaires sur cette thématique.

Ces espaces seront enrichis en fonction des informations collectées par les services de l'Etat et par les réponses aux demandes des élus ou des particuliers.

Le Préfet,

Etienne GUÉPRATTE.

